

BEJANIN – DERMAGNE – MAEKAWA Associés

Société de Commissaires aux comptes membre de la Compagnie
Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
19 rue de Turbigo 75002 Paris

**ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE ET
D'INSERTION SOCIALE (APSYS)**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
8-10, boulevard Edmond Rostand 92500 RUEIL-MALMAISON
N° SIRET : 395 350 978

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2013)



Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association AP SIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration le 10 avril 2014. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous n'avons pas de commentaire particulier à formuler.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 30 mai 2014

Le Commissaire aux comptes

BEJANIN – DERMAGNE – MAEKAWA Associés

S.E.L.A.R.L de Commissaires aux comptes, représentée par



Serge MAEKAWA
Commissaire aux comptes
Associé Gérant



Hughes BEJANIN
Commissaire aux comptes
Associé

Compte de résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	Variation absolue (montant)
Ventes de marchandises			
Production vendue		600	-600
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	636 609	635 752	858
Reprises et Transferts de charge	36 630	18 983	17 648
Cotisations	195	240	-45
Autres produits	236	677	-441
Produits d'exploitation	673 670	656 251	17 419
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières			
Variation de stock de matières premières			
Autres achats non stockés et charges extern	110 797	113 243	-2 445
Impôts et taxes	33 719	32 882	837
Salaires et Traitements	331 976	321 552	10 425
Charges sociales	180 501	164 035	16 466
Amortissements et provisions	11 981	8 781	3 201
Autres charges			
Charges d'exploitation	668 976	640 491	28 484
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 694	15 759	-11 065
Opérations faites en commun			
Produits financiers	5 426	2 476	2 950
Charges financières			
Résultat financier	5 426	2 476	2 950
RESULTAT COURANT	10 120	18 235	-8 115
Produits exceptionnels	1 800		1 800
Charges exceptionnelles	34		34
Résultat exceptionnel	1 766		1 766
	996		996
Report des ressources non utilisées			
Engagements à réaliser			
EXCEDENT OU DEFICIT	10 890	18 235	-7 345
Contribution volontaires en nature			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Total contribution volontaires (produit			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite			
Personnel bénévole			
Total contribution volontaires (charge			

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	625	625		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	81 809	38 868	42 942	39 484
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 773		2 773	2 773
ACTIF IMMOBILISE	85 207	39 493	45 714	42 256
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	5 439		5 439	4 979
Divers				
Valeurs mobilières de placement				24 242
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	180 000		180 000	149 677
Charges constatées d'avance	9 264		9 264	15 294
ACTIF CIRCULANT	194 703		194 703	194 193
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	279 910	39 493	240 418	236 449

Bilan

	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	37 533	37 533
Report à nouveau	12 897	9 668
RESULTAT DE L'EXERCICE	10 890	18 235
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	61 320	65 436
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	68 133	79 827
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	68 133	79 827
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		193
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		193
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 468	13 938
Dettes fiscales et sociales	89 058	76 679
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 439	376
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	110 965	91 186
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	240 418	236 449

Annexe

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : APSIS

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 240 418 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 10 890 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999

la loi n°83 353 du 30 avril 1983

le décret 83 1020 du 29 novembre 1983

les règlements comptables :

* 2000-06 et 2003-07 sur les passifs

* 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs

* 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le principe de prudence en regard des règles du PCG avec les adaptations spécifiques prévues par le règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Matériel d'animation : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Autres informations significatives

Volontariat associatif

En application de l'article 20 de la loi N°2006-586 relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés n'est pas communiqué pour des raisons de confidentialité.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	625			625
Immobilisations incorporelles	625			625
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	24 599		11 032	13 567
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	51 602	15 439		67 041
- Emballages récupérables et divers	1 201			1 201
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	77 402	15 439	11 032	81 809
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 773			2 773
Immobilisations financières	2 773			2 773
ACTIF IMMOBILISE	80 800	15 439	11 032	85 207

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		15 439		15 439
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		15 439		15 439
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		11 032		11 032
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		11 032		11 032

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	625			625
Immobilisations incorporelles	625			625
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	14 425	4 941	11 032	8 334
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 494	7 040		30 534
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	37 918	11 981	11 032	38 868
ACTIF IMMOBILISE	38 543	11 981	11 032	39 493

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 17 476 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 773		2 773
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	5 439	5 439	
Charges constatées d'avance	9 264	9 264	
Total	17 476	14 703	2 773
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	1 815
Total	1 815

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	37 533			37 533
Report à Nouveau	9 668	3 229		12 897
Résultat de l'exercice	18 235		7 345	10 890
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	65 436	3 229	7 345	61 320

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 110 965 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 468	20 468		
Dettes fiscales et sociales	89 058	89 058		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 439	1 439		
Produits constatés d'avance				
Total	110 965	110 965		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice :				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FAC.NON PARV	5 103
CONGES A PAYER (BRUTS)	28 229
PERSONN - CH A PAYER -CPT EPARG TPS	5 000
CONGES PAYES (CHARGES)	14 115
OEUVRES SOCIALES	4 888
CHARGES A PAYER EX N	759
Total	58 094

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	9 264		
Total	9 264		

Autres informations

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 986 heures dont 986 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.